

étaient étroitement liés. Pendant de nombreuses années, il fallut alors s'efforcer de maintenir un équilibre difficile entre les mesures destinées à accroître le commerce d'exportation et les mesures visant à protéger l'industrie nationale.

C'est ainsi qu'en 1907, par mesure de compromis, le Canada a adopté un régime douanier comportant trois niveaux de droits d'entrée: le tarif préférentiel (pour les importations de la Grande-Bretagne et du Commonwealth), le tarif intermédiaire et le tarif général. Une nouvelle initiative pour obtenir une entente de réciprocité avec les États-Unis a été rejetée lors des élections canadiennes de 1911.

Devant la hausse considérable des tarifs qui, dans de nombreux pays, suivit la crise des années trente et devant les grandes difficultés auxquelles l'économie mondiale était alors en butte, la Grande-Bretagne, le Canada et d'autres membres du Commonwealth ont adopté un régime d'accès préférentiel systématique et étendu. En 1937 et 1938, en retour des réductions consenties par les États-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne ont réduit leurs tarifs et abandonné certains de leurs tarifs préférentiels.

La perturbation qu'a connue le système financier et commercial mondial dans les années trente et quarante a persuadé de nombreux pays de la nécessité de repartir sur des bases

nouvelles. C'est ainsi que fut signé l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), accord que le Canada appuie fortement depuis sa ratification en 1948. L'Accord prévoit un barème de concessions tarifaires. Il prévoit aussi que les parties signataires s'accordent, réciproquement, le traitement de la nation la plus favorisée et établit des règles et des règlements visant à contrôler le commerce international. Aujourd'hui, plus de 80 pays sont signataires de cet accord qui est, à la fois, un traité commercial et un mécanisme de négociation commerciale, d'harmonisation et de règlement des différends. En fait, le GATT est devenu le principal traité commercial du Canada, car la politique canadienne ne peut être envisagée en dehors des grands courants du commerce mondial.

Depuis la signature du GATT, il y a eu sept séries de négociations tarifaires qui ont entraîné une réduction sensible des barrières commerciales. Les négociations du Kennedy Round (1962-1967) ont abouti à des réductions tarifaires dont les dernières sont entrées en vigueur en 1972. Ayant un champ d'application plus vaste que celui de toutes les ententes antérieures, elles portaient sur des échanges évalués à quelque \$45 milliards et touchant une cinquantaine de pays. Le Canada était parmi les négociateurs les plus pressés, car son enjeu s'élevait à environ 5 milliards et demi de dollars. Il a su